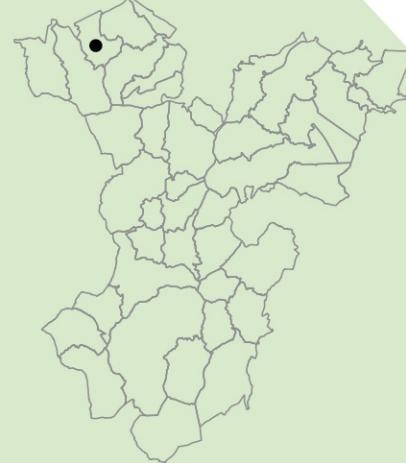


Document d'arrêt



Commune de VELORCEY

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALEnsemble de la commune au
1/5000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

Pièce n°4.3.39

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA1 : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UA2 : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UA3 : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UA4 : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB1 : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB2 : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB3 : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UB4 : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UE1 : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL1 : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UL2 : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Atz, Atz1, Atz2, Atz3, Atz4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Nc : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nr : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLR : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

♦ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa très fort : Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen : Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.23

L.151.19

Arbre remarquable

Hêtre

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, pré-vergers, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

■ OAP densification

■ OAP sectorielle

■ Emplacements réservés

+++ Limite communale

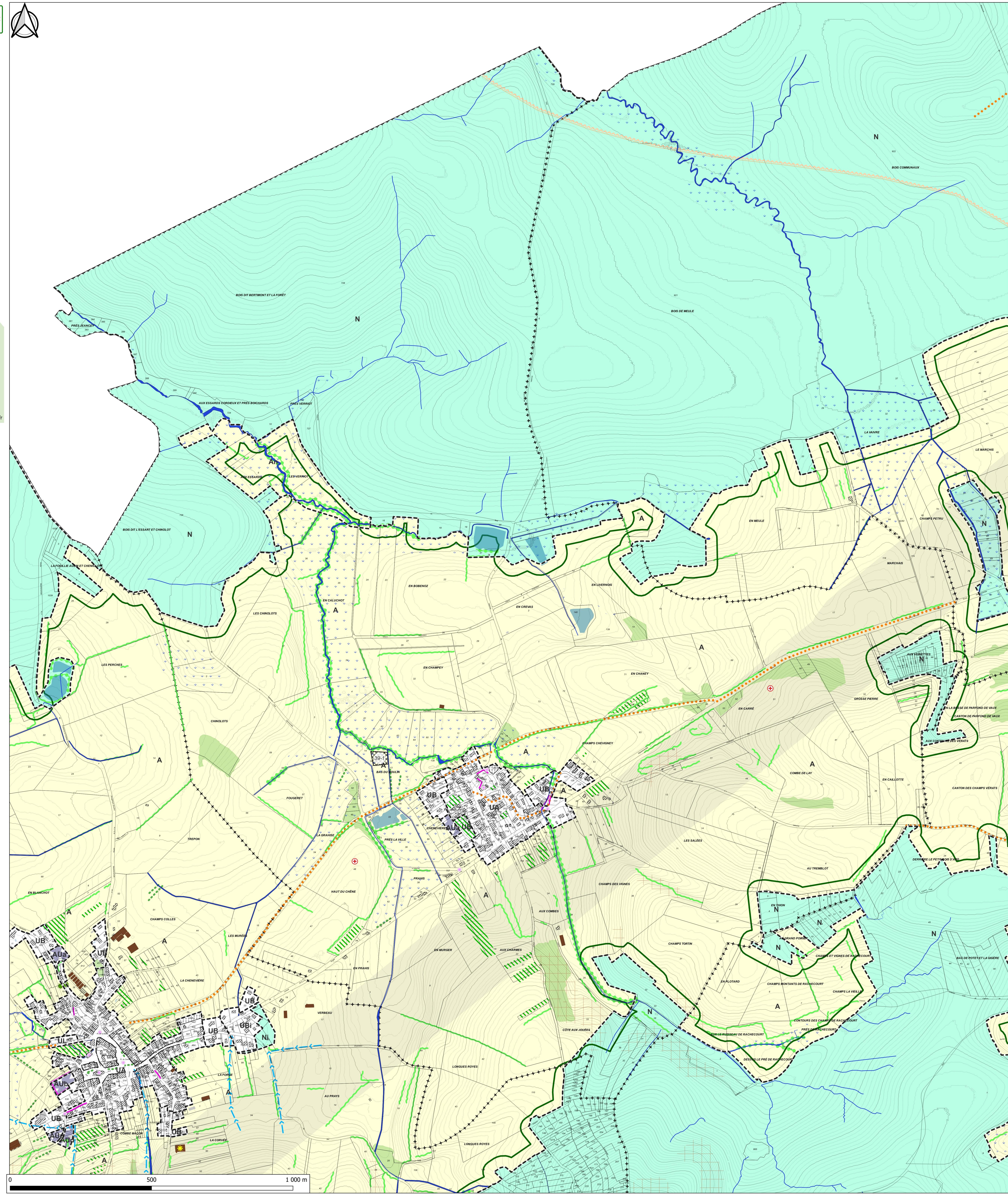
■ Bâtiment agricole

● Liaison douce – cheminement de randonnées

◆ à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau



N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (ha)
39-1	Extension du lagunage	Commune de VELORCEY	0.25